

## **LES PROJETS D'ENVERGURE 2008-2010**

Ce document décrit les modalités et échéanciers du concours subventionnaire pour les projets d'envergure 2008-2010 de Prompt. Toute la documentation pertinente à ce concours est également disponible au <http://www.promptinc.org>.

### **1. INTRODUCTION ET FAITS SAILLANTS**

Prompt lance une troisième ronde de projets d'envergure pour la période 2008-2010. Cette nouvelle ronde est possible grâce à un financement accru et issu de la Stratégie Québécoise de Recherche et d'Innovation (SQRI) du Gouvernement du Québec.

Afin de préparer cette nouvelle ronde de projets d'envergure, Prompt a mené au cours de 2007 un ensemble de consultations au sein de la communauté québécoise des technologies de l'information et des communications (TIC), notamment par des consultations individuelles des entreprises et par des ateliers en table ronde en octobre 2007. Ces consultations ont mené à la définition de quatre nouveaux projets d'envergure. Trois de ces projets d'envergure sont liés à d'importants marchés verticaux pour l'industrie des TIC soit la santé, la sécurité et les médias / arts technologiques, ce dernier en collaboration avec notre société sœur, le consortium Hexagram. Un autre projet d'envergure traite des réseaux sans-fil et optiques intégrés (Integrated Wireless and Optical Networks – IWON).

Afin de permettre à un nombre croissant d'entreprises de participer aux projets d'envergure et à la communauté universitaire de répondre à la demande industrielle, le concours subventionnaire pour les projets d'envergure 2008-2010 sera lancé en deux vagues. Les projets d'envergure en santé et IWON seront lancés lors de la première vague. Les lettres d'intention et les demandes détaillées pour cette première vague auront respectivement pour échéance de dépôt à Prompt le 18 avril 2008 et le 20 juin 2008. Les projets d'envergure en sécurité et en médias / arts technologiques seront lancés lors d'une deuxième vague avec environ quatre mois de décalage par rapport à la première vague. Les lettres d'intention et les demandes détaillées pour la deuxième vague auront respectivement pour échéance de dépôt à Prompt le 19 septembre 2008 et le 14 novembre 2008.

Par rapport à la ronde précédente de projets d'envergure (2006-2008), les nouvelles conditions de financement du Gouvernement du Québec sont telles que Prompt doit maintenant retenir une somme équivalente à 15% de ses fonds d'appariement aux contributions industrielles en espèces. Le levier financier offert aux entreprises demeure toutefois très important, pouvant atteindre 10 pour 1 en incluant des contributions d'appariement du Conseil de Recherche en Sciences Naturelles et en Génie (CRSNG) ainsi que les crédits d'impôts des deux paliers de gouvernement.

En contrepartie, les bourses en milieu de pratique offertes en collaboration avec le FQRNT et le CRSNG permettent de bonifier le financement public pour les partenariats de recherche de Prompt en appuyant financièrement des étudiants des deuxième et troisième cycles réalisant leur programme d'études en collaboration avec l'industrie. Des bourses de 14 000\$ et 18 000\$ par année par étudiant à la maîtrise et au doctorat sont maintenant disponibles.

Enfin, la limite antérieure d'appariement des contributions industrielles en espèces par Prompt par projet passe maintenant de 150 000\$ à 500 000\$ sur deux ans. Les procédures d'évaluation d'étape pour les demandes retenues sont également simplifiées, notamment aux phases 1 (6 mois) et 3 (18 mois) des projets de deux ans.

La durée des projets est de deux ans. Les dates importantes à retenir au niveau des échéanciers sont les suivantes.

### **Vague 1 : projets d'envergure en TIC-santé et IWON**

- Rencontre d'information et de maillage : 29 février 2008 (date révoquée)
- Échéance pour lettre d'intention: **vendredi le 18 avril 2008 à midi**
- Échéance pour demande détaillée: **vendredi le 20 juin 2008 à midi**

## **Vague 2 : projets d'envergure en sécurité et médias / arts technologiques**

Rencontre d'information et de maillage : **mardi le 10 juin 2008 à Montréal**

(Consultez le [www.promptinc.org](http://www.promptinc.org) pour l'endroit exact et l'heure de la rencontre)

- Échéance pour lettre d'intention: **vendredi le 19 septembre 2008 à midi**
- Échéance pour demande détaillée: **vendredi le 14 novembre 2008 à midi**

Prompt souligne la collaboration à la mise-en-œuvre des projets d'envergure 2008-2010 du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (FQRNT) ainsi que du Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie (CRSNG).

## **2. PROJETS D'ENVERGURE**

### **Objectifs:**

Les projets d'envergure de Prompt visent à offrir aux entreprises du secteur des technologies de l'information et des communications (TIC) une intégration verticale et orientée des compétences et activités de recherche au sein des établissements universitaires et centres de recherche publics du Québec. Cette intégration verticale reflète une mise en commun d'activités de recherche dans divers sous-secteurs du vaste domaine des TIC, des composantes jusqu'aux systèmes et réseaux, et autant au niveau matériel que logiciel. Les projets d'envergure visent non seulement à appuyer des entreprises ayant une base d'opérations au Québec mais également à attirer des entreprises de l'extérieur du Québec à participer à ces partenariats de recherche. Le caractère structurant de ces partenariats procure aux parties industrielles et universitaires des bénéfices communs et un cadre de collaboration accrue regroupant des activités de l'ensemble du vaste secteur des TIC.

### **Description**

Les subventions 2008-2010 appuient des projets de recherche qui contribuent à réaliser l'un des quatre **projets d'envergure 2008-2010**. Ces cadres scientifiques furent définis par des groupes bénévoles d'industriels et d'universitaires à la suite d'une consultation des entreprises au niveau de leurs intérêts en termes de partenariats de recherche avec le milieu

universitaire. Les partenaires industriels et Prompt partagent les coûts directs du projet. Les subventions sont accordées pour une période de deux ans. Les demandes de projet peuvent se situer à n'importe quel point de la gamme des activités de R&D tout en respectant le mandat de recherche et de transfert technologique des universités concernées. Les demandes doivent présenter une planification détaillée, un budget justifié, des étapes-jalons et les résultats escomptés. Les demandes sont évaluées en fonction de **critères de sélection** spécifiques qui reflètent le mérite scientifique, le niveau de concertation universitaire et industrielle ainsi que le potentiel de contribution de la demande à la réalisation du projet d'envergure. Au cours de la période de deux ans des subventions, une concertation accrue sera visée entre les demandes retenues pour réaliser un projet d'envergure.

### **Contributions industrielles et de Prompt**

Le(s) partenaire(s) industriel(s) doit (doivent) contribuer une somme en espèces dans tous les projets de recherche. Tel qu'indiqué au début de ce document, Prompt retient, en frais de gestion, 15% de ses fonds d'appariement aux contributions industrielles en espèces. Ainsi, la somme demandée à Prompt est limitée à 85% de la contribution industrielle en espèces.

Par ailleurs, l'appui financier sollicité à Prompt ne peut dépasser, par projet et sur deux ans, 500 000\$. L'appui financier de Prompt ne peut servir à couvrir des dépenses engagées avant l'approbation du projet. Le Conseil d'administration de Prompt pourra, en fonction des recommandations de son comité d'experts externes, moduler l'appui financier de Prompt à un projet retenu à une somme égale ou inférieure à 85% de la contribution industrielle en espèces.

Prompt n'exige pas une base d'opération au Québec de la part du partenaire industriel et encourage la participation d'entreprises de l'extérieur du Québec. L'implication d'un partenaire industriel dans la réalisation du projet doit toutefois répondre aux exigences des **critères de sélection**.

### **Concertation interuniversitaire et participation des centres de recherche à l'extérieur du milieu universitaire**

Le demandeur principal d'une demande de subvention à Prompt doit détenir un poste de professeur (titulaire, agrégé, adjoint, associé ou invité) au sein d'une institution universitaire

du Québec. De plus, la demande doit inclure des chercheurs d'au moins deux institutions universitaires du Québec OU d'au moins une institution universitaire et un centre de recherche à l'extérieur du milieu universitaire. En effet, afin de réaliser la plus grande concertation possible des investissements publics en recherche, Prompt encourage également la participation aux projets d'envergure de centres de recherche (corporation privée ou agence gouvernementale) situés au Québec, appuyés par des fonds publics mais à l'extérieur du milieu universitaire.

Les chercheurs des cinq membres partenaires (**CEPHOM<sup>1</sup>**, **CIMEQ<sup>2</sup>**, **CRIM<sup>3</sup>**, **IIT-R<sup>4</sup>** et **INO<sup>5</sup>**) de Prompt et d'autres centres de recherche appuyés par les fonds publics peuvent participer aux demandes à titre de codemandeurs mais non pas à titre de demandeur principal. Les individus détenant un poste de professeur invité ou associé (un poste de professeur sans être titulaire, agrégé ou adjoint) peuvent cependant agir comme demandeur principal; ces individus doivent alors présenter la demande à titre de professeur d'une institution universitaire et au moins l'un des codemandeurs doit alors être professeur titulaire, agrégé ou adjoint au sein d'une institution universitaire du Québec.

Pour les fins des projets d'envergure, un « centre de recherche » est une corporation privée ou agence gouvernementale ayant à son emploi des chercheurs. Les subventions de recherche (du CRSNG ou du FQRNT) pour des réseaux de chercheurs dont le financement est détenu au sein des institutions universitaires ne sont pas considérées ici comme des « centres de recherche ». Cependant, la participation de réseaux de chercheurs et surtout toute collaboration entre deux (ou plusieurs) réseaux de chercheurs déjà établis est encouragée et sera considérée comme une démonstration d'un fort niveau de mécanisme de collaboration et d'interaction au niveau des **critères de sélection**.

### Projets spéciaux

Prompt pourrait financer, sur une base exceptionnelle, des projets 'spéciaux' i.e. liés à l'industrie des TIC mais ne correspondant pas aux thématiques des quatre projets d'envergure 2008-2010. Les demandes de projet spécial déposées à Prompt doivent

<sup>1</sup> Centre d'électronique et de photonique de Montréal : [www.cephom.ca](http://www.cephom.ca)

<sup>2</sup> Centre d'intégration en microélectronique du Québec : [www.cimeq.qc.ca](http://www.cimeq.qc.ca)

<sup>3</sup> Centre de recherche informatique de Montréal: [www.crim.ca](http://www.crim.ca)

<sup>4</sup> Institut International des Télécommunications – Recherche: [www.iitelecom.com](http://www.iitelecom.com)

<sup>5</sup> Institut national d'optique: [www.ino.ca](http://www.ino.ca)

s'appuyer sur une contribution industrielle en espèces d'au moins 200 000\$ sur deux ans. La demande devra exposer la nature exceptionnelle du projet en décrivant le caractère urgent du besoin d'aide financière afin de réaliser un bénéfice concret pour le(s) partenaire(s) industriel(s).

### **Frais indirects**

Les administrations universitaires amputeront 15% de la subvention de Prompt et de la contribution industrielle en espèces aux fins des frais indirects de recherche universitaire. Cependant, le CRSNG dispose en général d'une enveloppe budgétaire distincte pour couvrir ces frais.

## **3. FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE**

### **a) Appariement des contributions industrielles au niveau du CRSNG - programme de subventions de recherche et développement coopérative (RDC)**

En raison des contributions industrielles en espèces, Prompt encourage les demandeurs des demandes pour les projets d'envergure 2008-2010 d'apparier également ces contributions industrielles, si ce n'est déjà fait, au niveau du CRSNG. Ainsi, si les contributions industrielles aux projets d'envergure 2008-2010 de Prompt ne sont pas déjà appariées par un programme du CRSNG (e.g. subventions de R&D coopérative - RDC, Chaire industrielle etc.), une demande présentée rapidement au **programme de subventions RDC** du CRSNG pourrait permettre, en cas de réponse positive, l'intégration de ces sommes supplémentaires aux projets d'envergure 2008-2010 et ce, dès leur démarrage. Comme une demande RDC ne comprend pas d'étape de lettre d'intention et que les maillages universitaires-industriels doivent être confirmés au plus tard à l'échéance du dépôt de la lettre d'intention à Prompt, les chercheurs désirant se prévaloir du programme RDC sont encouragés à déposer leur demande au CRSNG le plus rapidement possible après le dépôt de leur lettre d'intention à Prompt.

Le dépôt d'une demande de subvention (ou le succès éventuel de cette demande) au programme RDC du CRSNG n'est pas exigé par Prompt en vue de l'octroi de ses propres subventions. De plus, le CRSNG et Prompt évalueront les demandes reçues indépendamment et en fonction de leurs propres critères de sélection et de la durée des

subventions. Des demandes parallèles au CRSNG et à Prompt ne peuvent donc être interdépendantes au niveau du contenu et du financement; le CRSNG ne financera pas une demande en tout point identique à celle à Prompt et en ce sens, le CRSNG s'attend à ce qu'une demande subséquente à Prompt augmente la portée des activités de ses propres subventions. Le succès d'une demande au CRSNG n'est également pas une garantie de succès au concours de Prompt. Afin de faciliter la production des demandes, certains formulaires du CRSNG seront utilisés pour les demandes de subvention à Prompt.

La demande détaillée au concours de Prompt comprendra une rubrique indiquant comment une demande au CRSNG pourra accroître le budget, la portée et les bénéfices du projet. En contrepartie, pour les demandeurs détenant déjà une subvention collaborative du CRSNG (e.g. RDC, Chaire industrielle, etc.), cette rubrique servira à expliquer comment la subvention de Prompt pourra accroître le budget, la portée et les bénéfices du projet.

Les chercheurs présentant une demande au CRSNG sont priés d'inclure une « lettre d'accompagnement » indiquant qu'une demande est présentée parallèlement aux projets d'envergure 2008-2010 de Prompt. Cette lettre d'accompagnement est pour usage interne du CRSNG et n'est pas transmise aux examinateurs du CRSNG. Consultez les instructions pour la production d'une demande sur le site Web du CRSNG ([www.crsng.ca](http://www.crsng.ca)) pour les renseignements détaillés à cet égard.

Pour de plus amples renseignements au sujet d'une demande RDC dans le contexte des projets d'envergure de Prompt, veuillez joindre Madame Barbara Muir du CRSNG ([barbara.muir@crsng.ca](mailto:barbara.muir@crsng.ca)).

### **b) Bourses en milieu de pratique (BMP Innovation)**

Le FQRNT offre depuis 2007 et ce, en collaboration avec le CRSNG, des bourses en milieu de pratique appuyant financièrement des étudiants aux deuxième et troisième cycles qui réalisent leur programme d'études en collaboration avec l'industrie. Le FQRNT et le CRSNG offrent, pour un étudiant à la maîtrise et sur une base annuelle, 7 000\$ chacun si l'industrie y consent une somme équivalente, soit une somme totale de 21 000\$ par année. Les sommes correspondantes au niveau du doctorat sont de 9 000\$ au niveau des contributions du FQRNT, du CRSNG et du secteur privé soit une somme totale de 27 000\$ par année.

<http://www.fqrnt.gouv.qc.ca/nateq/bourses/index.htm>

Prompt a signé en 2007 un protocole d'entente avec le FQRNT et le CRSNG afin d'offrir ces bourses au sein des concours des projets d'envergure de Prompt. Ainsi, pour chaque tranche de 7 000\$ (maîtrise) ou 9 000\$ (doctorat) des contributions industrielles en espèces assignée dans la prévision budgétaire au soutien financier à un étudiant des deuxième et troisième cycles, les BMP peuvent offrir un soutien financier annuel supplémentaire de 14 000\$ (maîtrise) ou 18 000\$ (doctorat), en sus de la contribution sollicitée à Prompt.

Les demandes pour les BMP seront intégrées aux demandes détaillées des concours subventionnaires pour les projets d'envergure de Prompt. Les prévisions budgétaires des demandes soumises à Prompt doivent toutefois assurer un équilibre adéquat entre les fonds prévus pour des étudiants aux deuxième et troisième cycles et les fonds prévus pour d'autres dépenses (stagiaires, professionnels de recherche, équipements, etc.) nécessaires à la réalisation du projet. Le comité d'experts externes de Prompt évaluera les demandes reçues en fonction de cet objectif. Le nombre de BMP accordées à une demande retenue pourra varier en fonction de cette contrainte et en fonction de la demande globale.

### **c) NanoQuébec : financement complémentaire pour un volet en nanotechnologie**

NanoQuébec est un organisme sans but lucratif dont les principaux partenaires financiers sont le Gouvernement du Québec et le Gouvernement du Canada et qui joue un rôle majeur de planification et de structuration des nanotechnologies au Québec. Prompt et NanoQuébec ont signé, en février 2008, une entente visant à appuyer l'évolution de l'impact technologique et commercial des nanotechnologies dans l'industrie des TIC. Cette entente permet aux chercheurs qui déposent une demande de subvention au programme de projets d'envergure Prompt 2008-2010 de solliciter, s'ils le désirent, des fonds auprès de NanoQuébec pour appuyer un complément ou volet 'nanotechnologie' de leur projet Prompt. Ainsi, NanoQuébec offre un complément de 400 000\$ aux 4 500 000\$ ciblés par Prompt pour ses projets d'envergure 2008-2010.

Prompt intégrera à son formulaire de demande détaillée une section permettant de solliciter des fonds auprès de Nano-Québec en justifiant le volet nanotechnologique de la demande. Des instructions spécifiques à ce complément de financement seront également mises à la

disposition des chercheurs par NanoQuébec. Tel qu'indiqué ailleurs dans ce document, Prompt n'apparie que des contributions industrielles en espèces lors de ses projets d'envergure dans le secteur des TIC. Cependant, compte tenu de la nature exploratoire de la recherche en nanotechnologie, Nano-Québec offrira, lors de ce concours, un appariement à des contributions industrielles de l'ordre de 50% en nature et 50% en espèces.

Ce volet nanotechnologique constitue un financement complémentaire au concours de Prompt et n'est aucunement exigé afin de déposer une demande à Prompt. Cependant, le financement d'une demande de subvention par Prompt est une condition essentielle pour que cette demande puisse ensuite être évaluée par NanoQuébec. Ce financement de NanoQuébec visera ainsi un volet nanotechnologique d'un projet déjà jugé viable dans le secteur des TIC. De plus, la somme demandée à NanoQuébec pour le volet nanotechnologie ne pourra pas excéder la somme demandée à Prompt au projet en TIC.

### **d) Partenariats avec la Chine**

Depuis 2006, Prompt a réalisé de nombreux maillages avec des institutions universitaires et des entreprises en Chine. Ces liens ont pour objectif l'utilisation de collaborations universitaires entre le Québec et la Chine comme passerelles pour des relations commerciales. Ainsi, des activités collaboratives sont déjà en cours entre des institutions universitaires et des entreprises du Québec et de la Chine.

Prompt entretient également, avec l'appui du Ministère du Développement Économique, de l'innovation et de l'Exportation (MDEIE) du Gouvernement du Québec, des relations étroites avec le 'Ministry of Science and Technology' (MOST) de la Chine. Le MOST offre périodiquement aux universitaires chinois un concours de demande de subventions pour des collaborations internationales dont la prochaine échéance est le 30 juin 2008. Une demande pourrait donc être déposée par des partenaires chinois pour des collaborations avec la première vague des projets d'envergure 2008-2010 de Prompt dont l'échéance pour le dépôt des demandes détaillées est le 20 juin 2008.

Prompt entretient des liens privilégiés avec trois institutions de recherche en Chine soit la Beijing University of Posts and Telecommunications (BUPT), la Shanghai Jiao Tong University (SJTU) et le Shanghai Research Center for Wireless Communications (WiCo). Des partenariats sont envisageables avec ces institutions et également d'autres en Chine. Pour

de plus amples renseignements à cet égard ainsi qu'au niveau du potentiel commercial pour des entreprises impliquées dans ces partenariats, veuillez joindre M. Charles Despins chez Prompt à [cdespins@promptinc.org](mailto:cdespins@promptinc.org).

#### **4. CONCOURS SUBVENTIONNAIRE**

Suite à l'annonce du concours, le processus de production et d'évaluation des demandes pour la première vague des projets d'envergure 2008-2010 est composé des activités suivantes:

1. 29 février 2008: rencontre d'information et de maillage (date révolue)
2. 18 avril 2008: échéance pour le dépôt des lettres d'intention à Prompt
3. 30 avril 2008: réponses de Prompt aux lettres d'intention
4. 20 juin 2008: échéance pour le dépôt des demandes à Prompt
5. Début octobre 2008: annonce des résultats par Prompt.

Une rencontre d'information et de maillage a eu lieu le 29 février 2008 à Montréal. Cette rencontre avait pour but de présenter les grandes lignes des projets d'envergure 2008-2010 et de favoriser des rencontres et échanges entre divers partenaires industriels avec les chercheurs du milieu universitaire québécois et des membres partenaires de Prompt. Les présentations des entreprises présentes à cet atelier sont disponibles sur le site web de Prompt au [www.promptinc.org](http://www.promptinc.org).

Les partenaires industriels qui étaient présents à cet atelier ont, pour la plupart, participé à l'élaboration des projets d'envergure 2008-2010. Les demandes peuvent évidemment être réalisées avec d'autres entreprises ne faisant pas partie de ce groupe.

L'échéance pour le dépôt de la lettre d'intention pour la première vague des projets d'envergure 2008-2010 est le vendredi 18 avril 2008. Un **comité d'experts externes** évaluera ces lettres en fonction de la pertinence par rapport à un des quatre projets d'envergure, de la confirmation de contributions industrielles en espèces et du niveau de concertation. Des regroupements pourraient également être suggérés. Les réponses à ces lettres d'intention seront transmises le 30 avril 2008.

L'échéance pour le dépôt des demandes détaillées à Prompt pour la première vague des projets d'envergure 2008-2010 est le vendredi 20 juin 2008. Le **comité d'experts externes** évaluera les demandes en fonction des **Critères de sélection et d'évaluation**. Les résultats de cette évaluation seront connus vers le début octobre 2008.

L'échéance pour le dépôt de la lettre d'intention pour la deuxième vague des projets d'envergure 2008-2010 est le vendredi 19 septembre 2008. Les réponses à ces lettres d'intention seront transmises le 30 septembre 2008.

L'échéance pour le dépôt des demandes détaillées à Prompt pour la deuxième vague des projets d'envergure 2008-2010 est le vendredi 14 novembre 2008. Les résultats de cette évaluation seront connus en janvier 2009.

### **Gestion de la propriété intellectuelle**

Une entente régissant les conditions de gestion de la propriété intellectuelle entre tous les partenaires (entreprises, universités, centres de recherche) au sein d'une demande sera exigée avant tout versement de fonds de la part de Prompt. Cette entente devra respecter les exigences des organismes subventionnaires (CRSNG, FQRNT) si des fonds de ceux-ci sont impliqués dans le montage financier de la demande. Les demandes seront toutefois acceptées pour évaluation même si une entente de propriété intellectuelle n'est pas disponible au moment du dépôt de la demande. La demande détaillée devra alors indiquer les mécanismes prévus pour arriver à une entente.

### **Suivi des projets et rapports d'étape**

La première vague des projets d'envergure 2008-2010 s'échelonnera de l'automne 2008 à l'automne 2010 et sera divisée en quatre étapes de six mois. Une lettre d'appui du (des) partenaire(s) industriel(s) sera exigée à la fin de chaque étape et le maintien du financement pour les étapes subséquentes sera tributaire de l'obtention des livrables à la fin d'une étape et d'une évaluation favorable des travaux en général. Un rapport présentant un bilan des réalisations sera également exigé à la fin de la deuxième étape soit à mi-parcours des projets. Le **comité d'experts externes** sera chargé des ces évaluations.

Ces rapports servent également à appuyer la diffusion et la promotion des résultats des partenariats de recherche de Prompt. À cet égard, les chercheurs de Prompt seront

également sollicités pour présenter leurs résultats ou réaliser des démonstrations lors de certains événements publics de Prompt.

### **Utilisation des subventions**

Prompt verse ses subventions de projets d'envergure uniquement à des institutions universitaires du Québec et les fonds doivent être utilisés pour réaliser les objectifs du projet. Les fonds peuvent être utilisés par les membres partenaires de Prompt et autres centres publics de recherche (situés au Québec) à l'extérieur du milieu universitaire par le biais du montage financier avec leurs partenaires universitaires et industriels. Les subventions de projets d'envergure de Prompt visent à réaliser une concertation accrue en recherche (e.g. intégration de divers projets en un projet d'envergure) et peuvent être utilisés pour combler divers besoins de financement en recherche tels l'appui à l'exploitation des infrastructures de recherche, l'embauche de professionnels de recherche, etc.

### **5. LES PROJETS D'ENVERGURE 2008-2010 (cadres scientifiques)**

Au cours de 2007, quatre nouveaux projets d'envergure furent définis par des groupes bénévoles d'industriels et d'universitaires à la suite d'une consultation des entreprises au niveau de leurs intérêts en termes de partenariats de recherche avec le milieu universitaire. Ces cadres scientifiques circonscrivent, avec une portée tout de même relativement vaste, les thématiques d'intérêt pour les demandes au concours subventionnaire des projets d'envergure 2008-2010. Prompt tient à remercier tous les bénévoles industriels et universitaires, et en particulier les chargés de rédaction de ces documents synthèse, pour leurs efforts au service de notre communauté des TIC.

Les cadres scientifiques décrivant les projets d'envergure sont disponibles sur le site web de Prompt. En date de production de ce document, seuls les projets d'envergure de première vague (Santé, IWON) sont affichés.

### **6. CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ÉVALUATION**

Le Conseil d'administration de Prompt prend la décision de financer un projet sur la base des recommandations du comité d'experts externes. Au moment de l'évaluation par le comité d'experts externes, les quatre critères suivants sont pondérés à parts égales :

## 1. Le degré d'innovation

- La recherche proposée fait une contribution aux objectifs du projet d'envergure dans son ensemble et, en particulier, vise le transfert des résultats vers l'industrie
- La recherche proposée reflète un niveau d'excellence approprié. Au niveau du contenu, les travaux proposés sont de nature originale et démontrent un niveau d'innovation significatif; les objectifs, la méthodologie (approche scientifique), le budget, l'échéancier et l'appui en ressources humaines et matérielles sont clairs, précis et réalistes. Au niveau de l'équipe, le dossier des participants (universitaires et industriels) démontre des contributions concrètes, passées ou potentielles, au domaine de recherche proposé.

## 2. L'impact structurant de la demande

- La demande inclut au moins deux centres universitaires et un partenaire industriel OU au moins un centre universitaire et un centre de recherche situé à l'extérieur du milieu universitaire, au Québec et appuyé par des fonds publics, avec un partenaire industriel
- La demande permet l'acquisition de nouvelles compétences par le groupe de chercheurs de la proposition
- La demande a le potentiel de créer un impact, technologique ou commercial, dans les divers volets du projet d'envergure.

## 3. Le niveau de collaboration et d'interaction

- La définition des rôles et des responsabilités de chaque membre de l'équipe, y incluant les membres industriels;
- La définition des mécanismes de collaboration entre les participants des différentes universités et entre les participants industriels et universitaires;
- La demande a le potentiel d'offrir un échange dynamique entre les divers participants d'un projet d'envergure dans son ensemble;

- La présence de collaborations avec l'extérieur du Québec si ceci est avantageux pour le partenaire industriel.

#### 4. Le niveau de participation industrielle

- Les objectifs technologiques et commerciaux du partenaire industriel sont clairs et bien définis;
- Les objectifs de la demande démontrent une adéquation avec les objectifs stratégiques du partenaire industriel;
- L'entreprise est un participant actif dans la recherche;
- La demande contribue de façon générique aux besoins d'un des secteurs industriels de Prompt.

### **7. EXPERTS EXTERNES**

Les lettres d'intention, les demandes détaillées et les rapports d'étape des demandes retenues dans le cadre des projets d'envergure 2008-2010 sont évalués par un comité d'experts externes. En présence d'un observateur du FQRNT, ce comité est présidé par un membre du Conseil d'administration de Prompt et comprend six autres individus, tous de l'extérieur du Québec.

La composition de ce comité d'experts externes sera bientôt disponible sur le site Web de Prompt au [www.promptinc.org](http://www.promptinc.org).

### **8. FORMULAIRES**

Le formulaire pour la lettre d'intention est disponible sur le site web de Prompt au [www.promptinc.org](http://www.promptinc.org). Le formulaire pour la demande détaillée sera disponible bientôt.